

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-179

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2016-179

Dissolution du Syndicat de protection contre les inondations de la rive droite (SPIRD) - Transfert des actes et conventions à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I- Le contexte

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit qu'au 1^{er} janvier 2015, tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine sont transformés en métropole.

Le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 a ainsi transformé la Communauté urbaine de Bordeaux en « Bordeaux Métropole » et fixé son périmètre aux 28 communes précédemment membres de la Communauté urbaine. Le décret précise également que Bordeaux Métropole exercera les compétences prévues à l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier liste les compétences que la Métropole exerce de plein droit en lieu et place des communes membres. Ainsi, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, la loi MAPTAM donne compétence à la Métropole en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTre) a repoussé au 1^{er} janvier 2018 la date butoir d'exercice de la compétence GEMAPI en laissant aux collectivités et établissements bénéficiaires la possibilité d'anticiper cette échéance.

Par délibération n° 2015/767 en date du 27 novembre 2015, Bordeaux Métropole a décidé de prendre, par anticipation au 1^{er} janvier 2016, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Un arrêté préfectoral est venu confirmer cette extension de compétences au 1^{er} janvier 2016 dans les conditions mentionnées dans la délibération sus-mentionnée.

Ces conditions énonçaient en particulier le principe d'une dissolution du SPIRD (Syndicat de protection contre les inondations de la rive droite).

Ce syndicat était composé, jusqu'au 31 décembre 2015, des membres suivants : les communes de Bordeaux, Floirac, Bouliac et Cenon, et Bordeaux Métropole.

Ce syndicat avait pour objet la protection de la rive droite contre les inondations et leurs effets. A ce titre, le Syndicat avait notamment pour compétences :

- la maîtrise d'ouvrage des études, des travaux et de l'entretien des ouvrages d'endiguement : digues sur la Garonne ou transversales, écluses et vannes de régulations des jalles affluents du fleuve ;
- la maîtrise d'ouvrage des études, des travaux et de l'entretien du réseau hydraulique interne ;
- la gestion du fonctionnement des systèmes mis en place (réglage des ouvrages, surveillance, alerte) ;
- l'organisation de la surveillance et de l'accès aux ouvrages en liaison avec les propriétaires riverains.

Le Syndicat avait vocation à conduire toutes études ou actions d'intérêt général selon son objet. A cet effet, il organisait l'information des habitants et la concertation avec les responsables locaux et les acteurs économiques dans une perspective de développement durable.

Des actions liées aux objectifs du SPIRD pouvaient être également engagées contractuellement avec d'autres partenaires dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'objet du Syndicat correspond aux caractéristiques de la compétence GEMAPI telles que définies par la loi MAPTAM.

La prise de compétence GEMAPI par Bordeaux Métropole entraîne le retrait des communes du territoire de Bordeaux Métropole en application de l'article L5217-7 III du CGCT. Parallèlement, Bordeaux Métropole devient membre du Syndicat en lieu et place de ses communes.

Bordeaux Métropole souhaite exercer directement la compétence sur son territoire, elle ne souhaite en conséquence pas rester membre du syndicat.

II- L'évaluation par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) du 17 novembre 2015 des charges transférées et incidence sur les contrats en cours

Afin de procéder à l'évaluation de la totalité des charges et ressources financières transférées à Bordeaux Métropole qui correspondent aux compétences qui lui sont nouvellement affectées, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) a été saisie afin de déterminer les montants à verser, selon les cas, par la Métropole à la commune ou par la dite commune à la Métropole.

Composée de membres des conseils municipaux de chaque commune, la CLECT formalise sa mission par l'élaboration de rapports explicitant l'évaluation des charges selon des modalités prévues par son règlement intérieur.

Parallèlement à l'énoncé des règles régissant l'évaluation des compétences transférées, l'article 12 du règlement intérieur précise les modalités de transfert des emprunts liés aux équipements transférés. En effet, afin de préserver une complète neutralité financière, le transfert de l'équipement à Bordeaux Métropole s'accompagne, en principe, d'un transfert de l'emprunt affecté au dit équipement par la commune, ou le Syndicat exerçant la compétence transférée, ainsi que des intérêts dont les caractéristiques sont fixées au contrat.

Néanmoins, dans le cas où le transfert d'une compétence ou d'un équipement ne s'accompagne pas du transfert de l'emprunt affecté à son financement, tel le cas d'un emprunt globalisé à l'ensemble du besoin de financement des investissements de la commune, Bordeaux Métropole remboursera alors la quote-part correspondant au financement de la compétence ou de l'équipement transféré sur la durée résiduelle du ou des contrats de prêt globalisés.

Cette mesure n'a aucune incidence sur l'évaluation financière de la compétence ou de l'équipement transféré et fera l'objet d'une convention financière spécifique entre l'EPCI et la commune concernée. La convention fixera les modalités de remboursement des prêts dont les tableaux d'amortissements figureront en annexe des conventions signées entre Bordeaux Métropole et les communes, ou syndicats, concernées.

Concernant l'attribution des compensations, la CLECT du 17 novembre 2015 s'est prononcée en faveur d'un transfert des charges suivantes :

- Une contribution de 166 281 € au SPIRD au titre du fonctionnement général (62 451 € de la ville de Bordeaux, 33 863 € de Bouliac, 30 971 € de Cenon, 38 996 € de Floirac) ;
- Une contribution au titre des travaux sur digues de 1 233 000 € sur 50 ans, ce qui représente un montant annuel lissé sur 50 ans de 24 662 € (9 272 € de Bordeaux, 5 016 € de Bouliac, 4 598 € de Cenon, 5 776 € de Floirac).

Dans un souci de sécurité juridique, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) imposent la passation d'avenants pour l'ensemble des contrats concernés par le transfert de compétence.

III - Evaluation de la dette transférée pour la compétence « GEMAPI »

Dans le cadre du transfert de la compétence « GEMAPI » et, suite à l'arrêté de prise de compétence anticipée du Préfet en date du 29 décembre 2015, Bordeaux Métropole se substitue au Syndicat de protection contre les inondations de la rive droite (SPIRD) du fait de l'identité de périmètre.

Cette position, retenue par la Préfecture et qui résulte en particulier de l'application des articles L.5217-7 et L.5215-21 du CGCT, se traduit par la substitution de la Métropole au SPIRD dès le 1er janvier 2016. Elle implique donc la dissolution de plein droit du SPIRD et le transfert de l'ensemble de l'actif du passif, des droits et obligations du SPIRD à Bordeaux Métropole, sous réserve des délibérations du Comité syndical et du Conseil de Bordeaux Métropole.

La prise de compétence « GEMAPI » par Bordeaux Métropole implique le transfert par voie d'avenant des contrats d'emprunt souscrits par le SPIRD. Ce transfert concerne les contrats suivants :

Montants des emprunts transférés			
Prêteur	N° contrat	Montant initial	Capital restant dû 31/12/2015
Caisse d'Epargne	9306115	145 500 €	130 643,22 €
Crédit Agricole	00093125173	50 000 €	38 141,98 €
Crédit Agricole	00010340712	250 000 €	123 612,88 €
DEXIA/CFFL	MON269500EUR	80 000 €	55 565,93 €
Caisse d'Epargne	20500188/NL	433 000 €	165 064,72 €
TOTAL			513 028,73 €

IV – Les autres marchés et contrat transférés

Le SPIRD est actuellement titulaire d'un seul marché en cours d'exécution. Il s'agit d'un marché notifié le 8 avril 2015 à l'entreprise DUBREUILH dans le cadre d'une procédure adaptée et ayant pour objet la maintenance des digues et ouvrages de digue. Il comporte une partie forfaitaire et une partie à bons de commande.

De même, le SPIRD est lié par plusieurs conventions dont le détail est présenté ci-dessous :

- Convention de travaux et d'entretien de l'estey de Buhan conclue avec la SARL PROMOBAT et STETYS Investissement ;
- Convention de partenariat valant protocole de financement du projet de travaux de réhabilitation - confortement de la digue de la rive droite conclue avec l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique ;

- Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial standard conclue avec les Voies navigables de France (VNF), établissement public de l'Etat.

V – Partage de l'actif et du passif

Le SPIRD dispose d'un certain nombre de biens.

Par ailleurs, outre l'encours de la dette détaillé dans le paragraphe II de la présente délibération, le SPIRD dispose d'actifs financiers.

Il est convenu que l'ensemble de l'actif et du passif, quelque soit sa nature, est transféré en pleine propriété et à titre définitif à Bordeaux Métropole.

Les montants de l'actif net et du passif net s'établissent respectivement à 2 372 656,41 € et 2 372 656,41 €. L'actif (sans que cela n'apparaisse au compte de gestion, notamment au regard de l'oubli d'intégration du patrimoine de l'ancien Syndicat intercommunal de défense contre les inondations auquel s'est substitué le SPIRD) est également constitué d'un terrain cadastré AT 83 à Floirac, qui avait anciennement la fonction de digue au niveau de Vimeney, immeuble dont l'estimation des domaines fixe la valeur vénale à 100 000 €.

Les montants transférés sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5215-21, L5217-2, L5217-5 et L5217-7 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 mars 2004 portant création du Syndicat mixte pour la protection contre les inondations de la rive droite (SPIRD) modifié ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 autorisant l'extension des compétences de Bordeaux Métropole à la « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément à la délibération n°2015-767 du Conseil de Métropole du 27 novembre 2015 ;

VU la délibération n°2015/767 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 novembre 2015, relative aux modalités d'exercice de la compétence GEMAPI ;

VU l'avis de la CLECT en date du 17 novembre 2015 sur les charges transférées des communes membres du Syndicat sises sur le territoire de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération du Comité syndical du SPIRD en date du 10 février 2016, approuvant le compte de gestion et le compte administratif, et visant à décider de la dissolution du Syndicat et de ses modalités de liquidation ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Bordeaux Métropole est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2016,
- Bordeaux Métropole a intégré au 1^{er} janvier 2016 le SPIRD en lieu et place des communes membres mais souhaite se retirer de ce Syndicat,

- La nécessité d'assurer la continuité du service public et en conséquence la nécessité pour Bordeaux Métropole de disposer des biens, contrats et marchés utiles à l'exercice de cette compétence,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la dissolution du Syndicat pour la protection contre les inondations de la rive droite ;

Article 2 : D'approuver les modalités de dissolution suivantes, conformément au compte de gestion et au détail de la répartition de l'actif et du passif ci-annexés :

- L'actif et le passif du syndicat tel que définis dans la présente délibération sont transférés à Bordeaux Métropole en raison de la prise de compétence GEMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- Les obligations contractées par le Syndicat sont transférées à Bordeaux Métropole,
- Les archives du Syndicat sont transférées à Bordeaux Métropole ;

Article 3 : D'approuver la reprise du résultat de clôture 2015 à hauteur de + 130 546,08 € en fonctionnement et – 102 059,74 € en investissement ;

Article 4 : D'autoriser le transfert de l'ensemble des contrats et marchés du Syndicat à Bordeaux Métropole conclus par le Syndicat, tels que listés dans la présente délibération, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 ;

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à informer les cocontractants des transferts et à signer tout acte et document nécessaires au transfert des marchés et conventions listés dans la présente délibération ;

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à régler les éventuelles indemnités en cas de rupture anticipée des contrats dans l'hypothèse où ceux-ci seraient résiliés ;

Article 7 : D'imputer la dépense relative à la reprise des emprunts sur les crédits ouverts au budget principal :

- Chapitre 16 - article 1641 - fonction 734.

Article 8 : D'imputer les autres dépenses résultant des transferts de contrats ou conventions sur les chapitres et articles des exercices budgétaires concernés ;

Article 9 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 MARS 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 MARS 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Kévin SUBRENAT</p>
---	--

ANNEXE n° 1
Annexe à la délibération prévoyant la dissolution d'un syndicat

CONDITIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE LA LIQUIDATION DU SYNDICAT

La dissolution comptable du syndicat se traduit par des opérations d'ordre non budgétaire enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous :

- une mise à jour de l'inventaire avec intégration des biens et subventions reçus,
- une reprise des résultats aux lignes 001 et 002 du budget (au budget primitif ou par décision modificative).

I) Les résultats

→ Les résultats à intégrer au budget

Les résultats cumulés au jour de la dissolution juridique du syndicat figurent à la dernière colonne de l'état II-2 du dernier compte de gestion d'activité.

Les résultats de clôture du syndicat dissous sont les suivants :

Résultats de clôture du syndicat dissous	
Section d'investissement : -102 059,74 €	Section de fonctionnement : 130 546, 08 €

Ces résultats seront repris au budget de Bordeaux Métropole :

- à la ligne 001 pour le résultat d'investissement,
- à la ligne 002 pour le résultat de fonctionnement.

→ Les résultats à répartir comptablement

La répartition comptable des résultats entre les collectivités membres est la suivante :

Répartition des soldes des comptes de résultats à la balance au jour de la dissolution		
Compte	Montant	Collectivité bénéficiaire
1068	390 446,64 €	Bordeaux Métropole
110	10 754,43 €	Bordeaux Métropole

II) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont repris au budget de la collectivité qui exerce la compétence suite à la dissolution du syndicat.

L'état des restes à réaliser est le suivant :

Répartition des restes à réaliser	
Dépense ou recette engagée par le syndicat	Collectivité bénéficiaire
0 €	Bordeaux Métropole

III) L'actif et le passif

L'actif et le passif doivent être répartis.

Les biens et les subventions ne peuvent pas être scindés. La répartition comptable doit correspondre à la répartition physique des biens. Elle est établie à partir d'un état de l'actif de la collectivité ajusté avec la balance comptable au jour de la dissolution.

La répartition doit être équilibrée en débit-/crédit.

→ Les immobilisations et subventions d'équipement

Il n'existe pas d'immobilisations mises à la disposition du syndicat par les communes membres.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Etat des immobilisations reçues par mise à disposition			
Compte	Montant	Amortissements (comptes 28)	Collectivité propriétaire
21731	0 €		
21731	0 €		
21782	0€		

Les subventions associées, reçues par le syndicat au titre d'une mise à disposition, se répartissent de la manière suivante :

Etat des immobilisations reçues par mise à disposition			
Compte	Montant	Amortissements (comptes 139)	Collectivité propriétaire
1311	0 €		
1318	0 €		

Les biens acquis ou réalisés par le syndicat depuis sa création sont transférés à Bordeaux Métropole.

La répartition est la suivante :

Etat des immobilisations acquises ou réalisées par le syndicat			
Compte	Montant	Amortissements (comptes 28)	Collectivité bénéficiaire
2031	4 485,00 €	0 €	
2138	1 882 541,21 €	0 €	Bordeaux Métropole
21531	67 584 22 €	0 €	Bordeaux Métropole
2313		0 €	Bordeaux Métropole
238	384 300, 57 €	0 €	Bordeaux Métropole

Les subventions perçues par le syndicat pour financer l'acquisition ou la réalisation de ces biens sont réparties entre les collectivités membres selon le même critère, de la manière suivante :

Etat des immobilisations perçues par le syndicat			
Compte	Montant	Amortissements (comptes 139)	Collectivité bénéficiaire
13 11	0 €	0 €	Bordeaux Métropole
13 22	106 715 €	0 €	Bordeaux Métropole
13 23	75 000 €	0 €	Bordeaux Métropole
13 241	31 945,49€	0 €	Bordeaux Métropole
13 248	0 €	0 €	Bordeaux Métropole
13 251	369 219,49 €	0 €	Bordeaux Métropole
13 258	453 438, 40 €	0 €	Bordeaux Métropole

Le détail des immobilisations et subventions concernées figure dans l'état de l'actif ci-joint.

→ **Les emprunts**

Les emprunts mis à disposition du syndicat par les communes membres lors de sa création retournent aux collectivités remettantes pour leur valeur résiduelle au jour de la dissolution du syndicat.

La situation des emprunts mis à disposition est la suivante :

Etat des emprunts reçus par mise à disposition			
Banque	Montant initial	Montant résiduel	Collectivité remettante
Néant			

Les contrats d'emprunt, souscrits par le syndicat, en cours au jour de sa dissolution sont intégralement transférés à Bordeaux Métropole.

Etat des emprunts en cours au jour de la dissolution du syndicat			
Banque	Montant initial	Montant résiduel Au 31/12/2015	Collectivité bénéficiaire
Caisse d'épargne 9306115	145 500 €	130 643,22 €	Bordeaux Métropole
Crédit Agricole 00093125173	50 000 €	38 141,98 €	Bordeaux Métropole
Crédit Agricole 00010340712	250 000 €	123 612,88 €	Bordeaux Métropole
DEXIA/CFFL MON269500EUR	80 000 €	55 565,93 €	Bordeaux Métropole
Caisse d'épargne 20500188/NL	433 000 €	165 064,72 €	Bordeaux Métropole
		513 028,73 €	Bordeaux Métropole
Situation des intérêts courus sur emprunt au jour de la dissolution			
Compte	Montant	Collectivité bénéficiaire	
16884	5 259,07€	Bordeaux Métropole	

→ **Les restes à recouvrer et restes à payer**

Les restes à recouvrer et restes à payer au jour de la dissolution du syndicat sont transférés à Bordeaux Métropole.

La répartition se traduit de la manière suivante :

Situation des restes à recouvrer et restes à payer au jour de la dissolution		
Compte	Montant	Collectivité bénéficiaire
4011	0€	Bordeaux Métropole

4041	0€	Bordeaux Métropole
408	0€	Bordeaux Métropole
4111	0€	Bordeaux Métropole
431	0€	Bordeaux Métropole
437	0€	Bordeaux Métropole
4386	0€	Bordeaux Métropole
4411	0€	Bordeaux Métropole
4416	0€	Bordeaux Métropole
447	0€	Bordeaux Métropole
46711	0€	Bordeaux Métropole
47138	0€	Bordeaux Métropole
4718	0€	Bordeaux Métropole
47211	0€	Bordeaux Métropole

Le détail des restes à recouvrer et restes à payer concernés figure dans l'état ci-joint (joindre l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer en précisant, pour chaque créance ou dette, la collectivité bénéficiaire lors de la dissolution du syndicat).

→ **La trésorerie**

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante :

Solde de trésorerie du syndicat	
515 Solde au jour de la dissolution	33 745,41 €
Répartition de la trésorerie	
Bordeaux Métropole	33 745,41 €

Les autres comptes d'actif et de passif présents à la balance du syndicat au jour de sa dissolution sont transférés à Bordeaux Métropole.

La répartition est la suivante :

Répartition des soldes des comptes à la balance au jour de la dissolution		
Compte	Montant	Collectivité bénéficiaire
1021	26 661, 51 €	Bordeaux Métropole
10222	270 396 €	Bordeaux Métropole

Cx Maillé

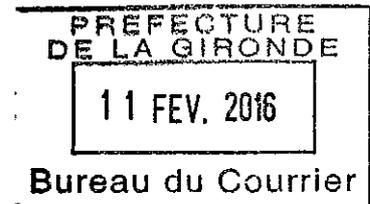
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA RIVE DROITE

Numéro SIRET : 25330658300019

POSTE COMPTABLE : CENON

M. 14



Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 01 Budget Principal

ANNEE 2015

Sommaire			
Pages			
	NTRE LES		
	I - Informations générales (5)		
X	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
X	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
X	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
X	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
X	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
X	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
X	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - Vote du budget		
X	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
X	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
X	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
X	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
X	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (6)	Jointes	sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		X
	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		X
	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		X
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
	D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier «Informations générales» annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des. Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA
------------	----

SYNDICAT PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS RIVE DROITE	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont (5).

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

SYNDICAT PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS RIVE DROITE

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	155 810.19	275 601.84
	Section d'investissement	518 040.93	91 426.00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		10 754.43
	Report en section d'investissement (001)		324 555.19
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		673 851.12	702 337.46
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	155 810.19	286 356.27
	Section d'investissement	518 040.93	415 981.19
	TOTAL CUMULE	673 851.12	702 337.46
Opérations d'équipement			
Opérations pour compte de tiers			

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	138 158.50	127 261.07		10 897.43
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 450.00	13 087.14		1 362.86
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
	Total des dépenses de gestion courante	152 608.50	140 348.21		12 260.29
66	CHARGES FINANCIERES	22 500.00	10 202.91	5 259.07	7 038.02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)				
022	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	175 108.50	150 551.12	5 259.07	19 298.31
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	100 693.77			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)				
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)				
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	100 693.77			
	TOTAL	275 802.27	150 551.12	5 259.07	19 298.31

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	265 047.84	275 601.84		-10 554.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
	Total des recettes de gestion courante	265 047.84	275 601.84		-10 554.00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)				
	Total des recettes réelles de fonctionnement	265 047.84	275 601.84		-10 554.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)				
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)				
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
	TOTAL	265 047.84	275 601.84		-10 554.00

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				12 368.06
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	76 000.00	63 631.94		1 816.64
	Total des opérations d'équipement	392 400.00	390 583.36		14 184.70
	Total des dépenses d'équipement	468 400.00	454 215.30		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				2 023.33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 848.96	63 825.63		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				2 023.33
	Total des dépenses financières	65 848.96	63 825.63		
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				16 208.03
	Total des dépenses réelles d'investissement	534 248.96	518 040.93		
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				16 208.03
	TOTAL	534 248.96	518 040.93		
Pour information					
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				19 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 000.00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				19 000.00
	Total des recettes d'équipement	19 000.00			-1 426.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	27 000.00	28 426.00		
138	Autres subv. d'investissement non transférées	63 000.00	63 000.00		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				-1 426.00
	Total des recettes financières	90 000.00	91 426.00		
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				17 574.00
	Total des recettes réelles d'investissement	109 000.00	91 426.00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	100 693.77			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	100 693.77			
	TOTAL	209 693.77	91 426.00		17 574.00
Pour information					
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)	324 555.19			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	127 261.07		127 261.07
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 087.14		13 087.14
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	15 461.98		15 461.98
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX			
68	PROVISIONS			
Dépenses de fonctionnement - Total		155 810.19		155 810.19

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
16	budgétaire)	63 825.63		63 825.63
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement	390 583.36	(8)	390 583.36
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	63 631.94	(9)	63 631.94
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET			
39	EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		518 040.93		518 040.93

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	275 601.84		275 601.84
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		275 601.84		275 601.84

Pour information
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 10 754.43

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	28 426.00		28 426.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	63 000.00		63 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS		(8)	
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
20	D'IMMOBILISATIONS			
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
21	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)			
26	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
27	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
28	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
29	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45...	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
49	IMMOBILISATIONS (4)			
59	Opérations pour compte de tiers (7)			
3...	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
	FINANCIERS (4)			
	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		91 426.00		91 426.00

Pour information
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 324 555.19

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

		III - VOTE DU BUDGET			III
		SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	138 158.50	127 261.07		10 897.43
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	230.00			230.00
6156	MAINTENANCE	131 320.00	121 923.65		9 396.35
616	ASSURANCES	902.50	902.50		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	500.00	314.91		185.09
6228	Rémunérations d'intermédiaires - Divers	4 300.00	4 082.96		217.04
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	864.00			864.00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	42.00	37.05		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 450.00	13 087.14		4.95
	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET				1 362.86
6531	CONSEILLERS	13 000.00	11 687.50		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	1 450.00	1 399.64		1 312.50
	TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				50.36
	(a)=(011+012+014+65+656)	152 608.50	140 348.21		12 260.29

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	22 500.00	10 202.91	5 259.07		7 038.02
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	17 000.00	16 268.54			731.46
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	5 500.00	-6 065.63	5 259.07		6 306.56
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		175 108.50	150 551.12	5 259.07		19 298.31
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 693.77				
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		100 693.77				100 693.77
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		100 693.77				100 693.77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		275 802.27	150 551.12	5 259.07		119 992.08

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	5 259.07
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 065.63
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-806.56

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	265 047.84	275 601.84			-10 554.00
	PARTICIPATION COMMUNES MEMBRES DU GPT A					
74741	FISCALITE PROPRE	172 281.10	172 281.10			
	PARTICIPATION GROUPEMENT A FISCALITE					
74751	PROPRE	92 766.74	92 766.74			
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES					
7478	ORGANISMES		10 554.00			-10 554.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES						
SERVICES(a)=70+73+74+75+013		265 047.84	275 601.84			-10 554.00

III - VOTE DU BUDGET

(II)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES = a+b+c+d		265 047.84	275 601.84		-10 554.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		265 047.84	275 601.84		-10 554.00
Pour information					
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		10 754.43			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	76 000.00	63 631.94		12 368.06
2313	TRAVAUX EN COURS - CONSTRUCTIONS	76 000.00	63 631.94		12 368.06
	Opérations d'équipement n°... (2)	392 400.00	390 583.36		1 816.64
1001	OPERATION SS MAITRISE D'OUVRAGE CUB	386 000.00	384 300.57		1 699.43
8001	TRAVAUX SUR CLAPETS	6 400.00	6 282.79		117.21
	Total des dépenses d'équipement	468 400.00	454 215.30		14 184.70
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 848.96	63 825.63		2 023.33
1641	EMPRUNTS EN EUROS	65 848.96	63 825.63		2 023.33
	Total des dépenses financières	65 848.96	63 825.63		2 023.33

45... Opé. pour compte de tiers n°...(3)

Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers

TOTAL DEPENSES REELLES

534 248.96

518 040.93

16 208.03

III - VOTÉ DU BUDGET

III
B1

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)				
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		534 248.96	518 040.93		16 208.03

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Dont 192.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 000.00			19 000.00
	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT/GROUPEMENT				
1325	DE COLLECTIVITES	19 000.00			19 000.00
	Total des recettes d'équipement	19 000.00			19 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	90 000.00	91 426.00		-1 426.00
10222	F.C.T.V.A.	27 000.00	28 426.00		-1 426.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	63 000.00	63 000.00		
138	Autres subv. d. investissement transférées				
	Total des recettes financières	90 000.00	91 426.00		-1 426.00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	109 000.00	91 426.00		17 574.00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 693.77			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 693.77			100 693.77
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	100 693.77			100 693.77
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	209 693.77	91 426.00		118 267.77
	Pour information				
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	324 555.19			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 1001 (1)
LIBELLE : OPERATION SS MAITRISE D'OUVRAGE CUB

Art. (3)	Libellé (3)	(2) Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	386 000.00	384 300.57		1 699.43	384 300.57
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00			1 500.00	
2031	FRAIS D'ETUDES	1 500.00			1 500.00	
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours	384 500.00	384 300.57		199.43	384 300.57
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	354 500.00	384 300.57		199.43	384 300.57
	RECETTES (répartition)					
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					386 000.00
13	Subventions d'investissement					386 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Autres					
13258	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS					386 000.00
	Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
	Recettes - Dépenses		-384 300.57		1 699.43	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 8001 (1)
LIBELLE : TRAVAUX SUR CLAPETS

Art. (3)	Libellé (3)	(2) Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	6 400.00	6 282.79		117.21	585 097.46
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours	6 400.00	6 282.79		117.21	541 539.99
2313	TRAVAUX EN COURS - CONSTRUCTIONS	6 400.00	6 282.79		117.21	522 864.21
2033	FRAIS D'INSERTION					1 051.65
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES					18 675.78
2031	FRAIS D'ETUDES					42 505.82
	RECETTES (répartition)					
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Autres					
	Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
	Recettes - Dépenses		-6 282.79		-585 097.46	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES IV
 ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE LOCALE

(2)	Libellé	01	02	03	04	Total
	DEPENSES	15 461.98				15 461.98
	Réalisations	15 461.98				15 461.98
66	CHARGES FINANCIERES	15 461.98				15 461.98
65111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	16 258.54				16 258.54
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-806.56				-806.56
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES	10 754.43				10 754.43
	Réalisations	10 754.43				10 754.43
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					
002	REPORTE	10 754.43				10 754.43
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	-15 461.98				-15 461.98

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						Sous-fonction 04		
		020	021	022	023	024	025	026	041	048
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-26 et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS

(2)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES			140 348,21	140 348,21
	Réalisations			140 348,21	140 348,21
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			127 261,07	127 261,07
6155	MAINTENANCE			121 923,65	121 923,65
616	ASSURANCES			902,50	902,50
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX				
6225	REGISSEURS			314,91	314,91
6228	Rémunérations d'intermédiaires - Divers			4 082,96	4 082,96
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS				
637	ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)			37,05	37,05
	AUTRES CHARGES DE GESTION				
65	COURANTE			13 087,14	13 087,14
	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET				
6531	CONSEILLERS			11 687,50	11 687,50
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS			1 399,64	1 399,64
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES			275 601,84	275 601,84
	Réalisations			275 601,84	275 601,84
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			275 601,84	275 601,84
	PARTICIPATION COMMUNES MEMBRES DU				
74741	GPT A FISCALITE PROPRE			172 281,10	172 281,10
	PARTICIPATION GROUPEMENT A				
74751	FISCALITE PROPRE			92 766,74	92 766,74
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
7478	AUTRES ORGANISMES			10 554,00	10 554,00
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)			135 253,63	135 253,63

	810	811	812	813	814	815	816
DEPENSES							
Réalisations							
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES							
Réalisations							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE (3)							

(2)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83		
		820	821	822	823	824	830	ENGAGEMENT DE	832	833
	DEPENSES							140 348,21		
	Réalisations							140 348,21		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							127 261,07		
6155	MAINTENANCE							121 923,65		
616	ASSURANCES							902,50		
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX									
6225	REGISSEURS							314,91		
6228	Rémunérations d'intermédiaires - Divers							4 082,96		
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS									
637	ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)							37,05		
	AUTRES CHARGES DE GESTION									
65	COURANTE							13 087,14		
	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET									
6531	CONSEILLERS							11 687,50		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS							1 399,64		
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES							275 601,84		
	Réalisations							275 601,84		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							275 601,84		
	PARTICIPATION COMMUNES MEMBRES DU									
74741	GPT A FISCALITE PROPRE							172 281,10		
	PARTICIPATION GROUPEMENT A									
74751	FISCALITE PROPRE							92 766,74		
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
7478	AUTRES ORGANISMES							10 554,00		
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)							135 253,63		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT						A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE LOCALE

(1)	Libellé	01	02	03	04	Total
	DEPENSES (2)	63 825.63				63 825.63
	Réalisations	63 825.63				63 825.63
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	63 825.63				63 825.63
1641	EMPRUNTS EN EUROS	63 825.63				63 825.63
Opérations d'équipement						
	1001 OPERATION SS MAITRISE D'OUVRAGE CUB					
	8001 TRAVAUX SUR CLAPETS					
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	387 555.19				387 555.19
	Réalisations	387 555.19				387 555.19
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	324 555.19				324 555.19
001						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	63 000.00				63 000.00
	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT					
1068	CAPITALISES	63 000.00				63 000.00
Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	-825.63				-825.63

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						Sous-fonction 04		
		020	021	022	023	024	025	026	041	048
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
Opérations d'équipement										
	1001 OPERATION SS MAITRISE D'OUVRAGE CUB									
	8001 TRAVAUX SUR CLAPETS									
Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail es: fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/2008)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2015	Capital restant dû au 31/12/2015	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts de l'exercice	% par structure de taux selon le capital restant dû
1 / 00010340712 / fixe	CREDIT AGRICOLE	250 000.00	140 532.84	123 612.88	4.25	5 705.36	0.36
2 / 0287880 / 001 fixe	DEXIA	80 000.00	60 378.16	55 565.93	3.64	2 132.57	0.16
3 / 0093125173	CREDIT AGRICOLE	50 000.00	42 602.61	38 141.98	3.94	1 613.17	0.11
4 / 9306115	CAISSE D'EPARGNE	145 500.00	138 216.11	130 643.22	3.91	5 294.11	0.38
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat							
TOTAL		625 500.00	381 729.72	347 964.01		14 745.21	1.00
1 / 20500188/NL / variable	CAISSE D'EPARGNE	433 000.00	195 124.64	165 064.72	0.797	1 523.33	1.00
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat							
TOTAL		433 000.00	195 124.64	165 064.72		1 523.33	1.00
Emprunts avec plusieurs tranches de taux							
TOTAL		0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Emprunts avec options							
TOTAL		0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
TOTAL GENERAL		958 500.00	576 854.36	513 028.73		16 268.54	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

Structures	(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	5	0	0	0	0	0
	100.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
	513 028.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0	0	0	0	0	0
	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(C) Option d'échange (swaption)	0	0	0	0	0	0
	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0	0	0	0	0	0
	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0	0	0	0	0	0
	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(F) Autres types de structure	0	0	0	0	0	0
	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

IV - ANNEXÉS	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		65 848.96	63 825.63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		65 848.96	63 825.63
1641	EMPRUNTS EN EUROS	65 848.96	63 825.63
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent N-1	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	63 825.63		63 825.63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		127 693.77	28 426.00
Ressources propres externes de l'année (a)		27 000.00	28 426.00
10222	F.C.T.V.A.	27 000.00	28 426.00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		100 693.77	
024	Produits de cessions		
021	Virament de la section de fonctionnement	100 693.77	

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	28 426.00	324 555.19		352 981.19

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	63 825.63
Ressources propres disponibles IV	352 981.19
Solde V=IV-II (3)	+289 155.56

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	534 248.96	518 040.93		16 208.03
RECETTES	534 248.96	91 426.00		442 822.96
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	275 802.27	155 810.19		119 992.08
RECETTES	275 802.27	275 601.84		200.43

(1) Y compris les rattachements

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	534 248.96	518 040.93		16 208.03
RECETTES	534 248.96	91 426.00		442 822.96
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	275 802.27	155 810.19		119 992.08
RECETTES	275 802.27	275 601.84		200.43
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	810 051.23	673 851.12		136 200.11
TOTAL GENERAL DES RECETTES	810 051.23	367 027.84		443 023.39

(1) Y compris les rattachements

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

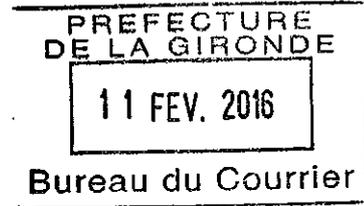
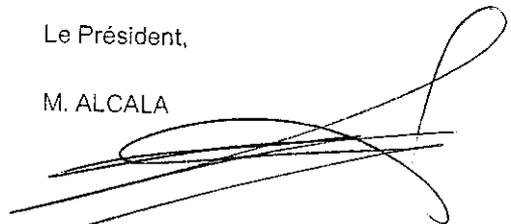
Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 8
Nombre de suffrages exprimés 8
VOTES :
Pour 8
Contre
Abstentions

Date de convocation : 06/02/16

Présenté par le Président,
A Fcoirac le, 10/02/16

Le Président,

M. ALCALA



Delibéré par le Comité Syndical du SPIRD, réuni en session

A Fcoirac le,

Les membres du Comité Syndical du SPIRD,

M. MORETTI

M. BERTRAND

M. MAILLOT

M. TRAINAUD

M. LERAUT



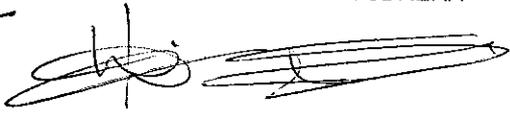
M. PUYOBRAU

M. IGLESIAS

M. SUBRENA

M. LOUIMI

MME BOUTHEAU

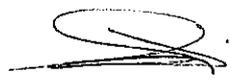


MME BREZILLON

M. GUYOMARC'H

M. SIRI

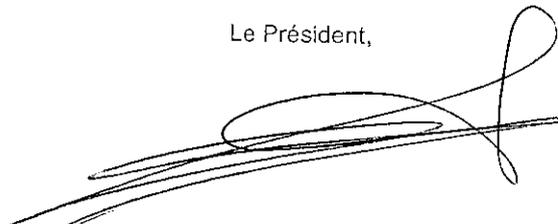
MME JAMET



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

A _____, le

Le Président,



IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

NATURE DE LA DETTE	Année de mobilisation et année d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou créancier	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2015	Délai résiduel	Périodicité des redev.	Taux fixe			Taux à court ou très court terme ou taux moyen constaté sur l'année			Indices ou termes pouvant modifier l'amortissement	Annuité de l'emprunt		ICMS de l'emprunt
	Affecté	Préfin.							Taux	Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux		en unités	en capital	
TOTAL GENERAL					836 800,00	813 028,73									16 256,54	63 824,03	6 255,05	
164 Emprunts subventionnés (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts au titre des subventions de crédit d'impôt					836 800,00	813 028,73									16 256,54	63 824,03	6 255,05	
1641 Emprunt au capital					836 800,00	813 028,73									16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16411 2004	0	0	RENTES AGENT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16412 2007	0	0	EMPRUNT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16413 2010	0	0	EMPRUNT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16414 2011	0	0	EMPRUNT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16415 2012	0	0	EMPRUNT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16416 2013	0	0	EMPRUNT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16417 2014	0	0	EMPRUNT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
16418 2015	0	0	EMPRUNT D'OUVERTURE	DEPENSES DE RECHERCHE	200 000,00	199 524,70	2,6%	Annuelle	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	Variable	16 256,54	63 824,03	6 255,05	
1642 Emprunts et autres ressources de caractère subventionnés (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
16421 Emprunts et autres ressources de caractère subventionnés (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
165 Autres emprunts et autres ressources (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
1651 Autres emprunts et autres ressources (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
16511 Autres emprunts et autres ressources (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
16512 Autres emprunts et autres ressources (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
16513 Autres emprunts et autres ressources (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
16514 Autres emprunts et autres ressources (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	
16515 Autres emprunts et autres ressources (Etat)					0,00	0,00									0,00	0,00	0,00	

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)			454 215.30	454 215.30
	Réalisations			454 215.30	454 215.30
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			63 631.94	63 631.94
2313	TRAVAUX EN COURS - CONSTRUCTIONS			63 631.94	63 631.94
	Opérations d'équipement			390 583.36	390 583.36
1001	OPERATION SS MAITRISE D'OUVRAGE CUB			384 300.57	384 300.57
8001	TRAVAUX SUR CLAPETS			6 282.79	6 282.79
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)			28 426.00	28 426.00
	Réalisations			28 426.00	28 426.00
	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10				28 426.00	28 426.00
10222	F.C.T.V.A.			28 426.00	28 426.00
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)			-425 789.30	-425 789.30

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
1001	OPERATION SS MAITRISE D'OUVRAGE CUB							
8001	TRAVAUX SUR CLAPETS							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	ENAGEMENT DE	832	833
	DEPENSES (2)							454 215.30		
	Réalisations							454 215.30		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS							63 631.94		
2313	TRAVAUX EN COURS - CONSTRUCTIONS							63 631.94		
	Opérations d'équipement							390 583.36		
1001	OPERATION SS MAITRISE D'OUVRAGE CUB							384 300.57		
8001	TRAVAUX SUR CLAPETS							6 282.79		
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)							28 426.00		
	Réalisations							28 426.00		
	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
10								28 426.00		
10222	F.C.T.V.A.							28 426.00		
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)							-425 789.30		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

ex Maire

033029

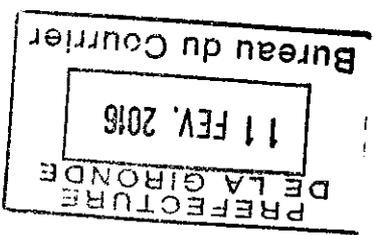
TRES, CENON

97600 SPIRD RIVE DROITE -

ORIGINE DOCUMENT : rolland-paties

Libellé du poste comptable : TRES, CENON
Budget collectivité : SPIRD RIVE DROITE -

Filire : Edition Provisoire : 0
Filire : A Viser : 1
Filire : Edition destinée au CDG sur chiffre étend



TRÉSOR PUBLIC

IDENTIFIANT BUDGET 97600

TRES. CENON

N° de SIRET 25330658300019

N° CODIQUE 033029

Date d'édition : 26/01/2016

**SPIRD RIVE DROITE –
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2015**

PRÉSENTÉ À

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

La Chambre régionale des comptes

M Rolland PATIES

DU 01/01/2015 AU 26/01/2016

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice.....	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	32
1 Balance des comptes	33
2 Situation des valeurs inactives	42
4EME PARTIE : Page des signatures	43

SITUATION PATRIMONIALE

97600 – SPIRD RIVE DROITE –
BILAN SYNTHÉTIQUE
 En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)		Total	PASSIF		Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		4,49	Dotations		26,66
Terrains		0,00	Fonds globalisés		270,40
Constructions		1 882,54	Réserves		390,45
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		67,58	Différences sur réalisations d'immobilisations		0,00
Immobilisations corporelles en cours		384,30	Report à nouveau		10,75
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		0,00	Résultat de l'exercice		119,79
Autres immobilisations corporelles		0,00	Subventions transférables		0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)		2 334,43	Subventions non transférables		1 036,32
Immobilisations financières		0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant		0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		2 338,91	Autres fonds propres		0,00
Stocks		0,00	TOTAL FONDS PROPRES		1 854,37
Créances		0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00
Valeurs mobilières de placement		0,00	Dettes financières à long terme		518,29
Disponibilités		33,75	Fournisseurs (2)		0,00
Autres actifs circulants		0,00	Autres dettes à court terme		0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT		33,75	Total dettes à court terme		0,00
Comptes de régularisations		0,00	TOTAL DETTES		518,29
TOTAL ACTIF		2 372,66	Comptes de régularisations		0,00
			TOTAL PASSIF		2 372,66

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	4 485,00	0,00	4 485,00	4 485,00
	Immobilisations incorporelles en cours				
ACTIF	Terrains en toute propriété	1 882 541,21	0,00	1 882 541,21	1 745 824,89
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tie prop	67 584,22	0,00	67 584,22	67 584,22
	Réseaux installations voirie rés divers				
IMMOBILISE	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	384 300,57	0,00	384 300,57	66 801,59
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Autres immobilisations corporelles				
	Terrains reçus au titre d'affectation		0,00	2 338 911,00	1 884 695,70
	MONTANT A REPORTER	2 338 911,00			

	EXERCICE N-1			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
REPORT	2 338 911,00	0,00	2 338 911,00	1 884 695,70
Construct reçues au titre d'affectation				
Constructe sol d'autrui au titre affectat				
ACTIF				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
IMMOBILISE				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances				
(SUITE)				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	2 338 911,00	0,00	2 338 911,00	1 884 695,70

97600 - SPIRD RIVE DROITE -

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	275,60	255,82
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges	275,60	255,82
Produits courants non financiers		
Traitements, salaires, charges sociales	127,22	165,47
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	13,12	12,55
Autres charges	140,35	178,02
Charges courantes non financières	135,25	77,80
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers	15,46	20,95
Charges courantes financières	-15,46	-20,95
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	119,79	56,85
RÉSULTAT COURANT		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	119,79	56,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

97600 - SPIRD RIVE DROITE -

COMpte DE RESULTAT 2015

POSTES	EXERCICE N-1	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Travaux en régie		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (pérennal, compensa)	275 601,84	255 817,46
TOTAL	275 601,84	255 817,46
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitement et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes		
Impôts et taxes	127 224,02	165 469,85
Dotations amortissements des immob	37,05	37,42
Dot amort sur charges à répartir		

97600 - SPIRD RIVE DROITE -

COMPTÉ DE RESULTAT 2015

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions	13 087,14	12 513,04
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions	140 348,21	178 020,31
TOTAL II	135 253,63	77 797,15
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES	15 461,98	20 947,18
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions	15 461,98	20 947,18
TOTAL IV		

97600 -SPIRD RIVE DROITE -

COMpte DE RESULTAT 2015

Exercice 2015

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B -RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-15 461,98	-20 947,18
A + B -RESULTAT COURANT	119 791,65	56 849,97
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réels(négatives)/repr cpte résultat		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion -Autresopérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réels(positives)/transfè investiss		
Charg except op capital -Autresopérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		
C -RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		

ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE

97600 - SPIRD RIVE DROITE -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

<i>RECETTES</i>	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
Prévisions budgétaires totales (a)	534 248,96	275 802,27	810 051,23
Titres de recettes émis (b)	91 426,00	275 601,84	367 027,84
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	91 426,00	275 601,84	367 027,84
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	534 248,96	275 802,27	810 051,23
Mandats émis (f)	518 040,93	189 470,79	707 511,72
Annulations de mandats (g)	0,00	33 660,60	33 660,60
Dépenses nettes (h = f - g)	518 040,93	155 810,19	673 851,12
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d - h) Excédent		119 791,65	
(h - d) Déficit	426 614,93		306 823,28

97600 - SPIRD RIVE DROITE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	324 555,19	0,00	-426 614,93	0,00	-102 059,74
Fonctionnement	73 754,43	63 000,00	119 791,65	0,00	130 546,08
TOTAL I	398 309,62	63 000,00	-306 823,28	0,00	28 486,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	398 309,62	63 000,00	-306 823,28	0,00	28 486,34

**COMPTABILITE
DES DENIERS ET VALEURS**

97600 – SPIRD RIVE DROITE –
Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
Arrêté à la date du 31/12/2015

Numero de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
1021	Dotation		26 661,51						26 661,51		26 661,51
10222	FCTVA		241 970,00			28 426,00		28 426,00	270 396,00		270 396,00
	Sous Total compte 1022		241 970,00			28 426,00		28 426,00	270 396,00		270 396,00
	Sous Total compte 102		268 631,51			63 000,00		63 000,00	390 446,64		390 446,64
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		327 446,64			63 000,00		63 000,00	390 446,64		390 446,64
	Sous Total compte 106		327 446,64			63 000,00		63 000,00	390 446,64		390 446,64
	Sous Total compte 10		596 078,15			91 426,00		91 426,00	687 504,15		687 504,15
	Report à nouveau solde créditeur		16 904,46	63 000,00				63 000,00	73 754,43		10 754,43
110	Sous Total compte 11		16 904,46	63 000,00				63 000,00	73 754,43		10 754,43
	Résultat exercice excédit déficit		56 849,97	56 849,97				56 849,97	56 849,97		0,00
12	Sous Total compte 12		56 849,97	56 849,97				56 849,97	56 849,97		0,00
1322	Région		106 715,00						106 715,00		106 715,00
1323	Depl		75 000,00						75 000,00		75 000,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numero de compte	Etiquette du compte	Balance d'entrées		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
13241	Communes membres du GfP		31 945,49						31 945,49		31 945,49
	Sous Total compte 1324										
13251	GfP de rattachement		31 945,49						31 945,49		31 945,49
13258	Autres groupements		369 219,49						369 219,49		369 219,49
	Sous Total compte 1325		453 438,40						453 438,40		453 438,40
	Sous Total compte 132		822 657,89						822 657,89		822 657,89
	Sous Total compte 13		1 036 318,38						1 036 318,38		1 036 318,38
1641	Emprunts en euros		1 036 318,38						1 036 318,38		1 036 318,38
	Sous Total compte 164		576 854,36			63 825,63		63 825,63	576 854,36		513 028,73
16884	Int sur emprts élab crédit		576 854,36			63 825,63		63 825,63	576 854,36		513 028,73
	Sous Total compte 1688		6 065,63			6 065,63		6 065,63	11 324,70		5 259,07
	Sous Total compte 168		6 065,63			6 065,63		6 065,63	11 324,70		5 259,07
	Sous Total compte 16		6 065,63			6 065,63		6 065,63	11 324,70		5 259,07
	Sous Total compte 16		582 919,99			63 825,63		69 891,26	588 179,06		518 287,80

97600 - SPIRD RIVE DROITE -
Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libelle du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
	Total classe I		2 289 070,95	125 915,60	62 109,04	63 825,63	91 426,00	189 741,23	2 442 605,99	0,00	2 252 864,76
	Frais d'études	4 485,00						4 485,00		4 485,00	
2031	Sous Total compte 203	4 485,00						4 485,00		4 485,00	
	Sous Total compte 20	4 485,00						4 485,00		4 485,00	
	Autres constructions	1 745 824,89		136 716,32		1 882 541,21		1 882 541,21		1 882 541,21	
2138	Sous Total compte 213	1 745 824,89		136 716,32		1 882 541,21		1 882 541,21		1 882 541,21	
	Autres réseaux	67 584,22				67 584,22		67 584,22		67 584,22	
21538	Sous Total compte 2153	67 584,22				67 584,22		67 584,22		67 584,22	
	Sous Total compte 215	67 584,22				67 584,22		67 584,22		67 584,22	
	Sous Total compte 21	1 813 409,11		136 716,32		1 950 125,43		1 950 125,43		1 950 125,43	
	Constructions	66 801,59		136 716,32		69 914,73		136 716,32		136 716,32	0,00
2313	Sous Total compte 231	66 801,59		136 716,32		69 914,73		136 716,32		136 716,32	0,00
	Avances reçues vers sur immob corpo				136 716,32	384 300,57		384 300,57		384 300,57	
238						384 300,57		384 300,57		384 300,57	

97600 - SPIRD RIVE DROITE -

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numero de compte	Etiquette du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
	Sous Total compte 23	66 801,59			136 716,32	454 215,30	454 215,30	521 016,89	136 716,32	384 300,57	
	Total classe 2	1 884 695,70		136 716,32	136 716,32	454 215,30	454 215,30	2 475 627,32	136 716,32	2 338 911,00	0,00
4011	Fournisseurs		1 884,74	155 670,95	153 786,21			155 670,95	155 670,95		0,00
	Sous Total compte 401		1 884,74	155 670,95	153 786,21			155 670,95	155 670,95		0,00
4041	Fournis immob			454 215,30	454 215,30			454 215,30	454 215,30		0,00
	Sous Total compte 404			454 215,30	454 215,30			454 215,30	454 215,30		0,00
408	Fournis factures non parvenues			26 877,10				26 877,10			0,00
	Sous Total compte 40		26 877,10	636 763,35				636 763,35			0,00
4111	Rodovables - amiable	0,03	28 761,84	10 554,00	608 001,51			10 554,03	636 763,35		0,00
	Sous Total compte 411	0,03		10 554,00	10 554,03			10 554,03	10 554,03		0,00
	Sous Total compte 41	0,03		10 554,00	10 554,03			10 554,03	10 554,03		0,00
431	Sécurité sociale		253,00	1 036,73				1 036,73			0,00
437	Autres organismes sociaux		466,94	4 093,17	3 626,23			4 093,17	4 093,17		0,00

97600 - SPIRD RIVE DROITE -

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

N° de compte	Libelle du compte	Balances d'entrées		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
4386	Organismes soc - autres charges à pay cr		717,87	717,87					717,87		0,00
	Sous Total compte 438		717,87	717,87					717,87		0,00
	Sous Total compte 43		1 437,81	5 847,77	4 409,96			5 847,77	5 847,77		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recevv amiah lc	386 000,00		265 047,84	651 047,84			651 047,84	651 047,84		0,00
4416	Etat aut coi pub sub à recevv contenti cux			189 559,52	189 559,52			189 559,52	189 559,52		0,00
	Sous Total compte 441	386 000,00		454 607,36	840 607,36			840 607,36	840 607,36		0,00
447	Autres impôts taxes versEMENTS assimi les			37,05	37,05			37,05	37,05		0,00
	Sous Total compte 44	386 000,00		454 644,41	840 644,41			840 644,41	840 644,41		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		2 361,27	12 071,23	9 709,96			12 071,23	12 071,23		0,00
	Sous Total compte 4671		2 361,27	12 071,23	9 709,96			12 071,23	12 071,23		0,00
	Sous Total compte 467		2 361,27	12 071,23	9 709,96			12 071,23	12 071,23		0,00
	Sous Total compte 46		2 361,27	12 071,23	9 709,96			12 071,23	12 071,23		0,00
47138	Ract : autres			28 426,00	28 426,00			28 426,00	28 426,00		0,00

97600 –SPIRD RIVE DROITE –

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
	Sous Total compte 4713		28 426,00		28 426,00			28 426,00			
4718	Autres recettes à régulariser			0,03				0,03			0,00
	Sous Total compte 471			28 426,03	0,03			28 426,03	0,03		0,00
47211	DACR –rembst amutités emprunts			80 094,17				80 094,17			0,00
	Sous Total compte 4721			80 094,17				80 094,17			0,00
	Sous Total compte 472			80 094,17	80 094,17			80 094,17	80 094,17		0,00
	Sous Total compte 47				80 094,17			80 094,17			0,00
	Total classe 4	386 000,03	32 560,92	1 228 400,96	108 520,20			1 614 400,99	108 520,20		0,00
515	Compte au trésor	50 936,14		690 027,87	1 581 840,07			740 964,01	1 614 400,99		0,00
	Sous Total compte 51	50 936,14		690 027,87	707 218,60			740 964,01	707 218,60		33 745,41
	Total classe 5	50 936,14		690 027,87	707 218,60			740 964,01	707 218,60		33 745,41
6156	Maintenance				707 218,60			707 218,60			0,00
	Sous Total compte 615				707 218,60			707 218,60			0,00
				148 800,75	26 877,10	148 800,75	26 877,10	148 800,75	26 877,10	148 800,75	121 923,65

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2015

Numéro de compte	Libelle du compte	Balance d'entrées		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
66112	Intérêts – rattachement des ions					5 259,07	6 065,63	5 259,07	6 065,63		
	Sous Total compte 6611					21 527,61	6 065,63	21 527,61	6 065,63		15 461,98
	Sous Total compte 661					21 527,61	6 065,63	21 527,61	6 065,63		15 461,98
	Sous Total compte 66					21 527,61	6 065,63	21 527,61	6 065,63		15 461,98
	Total classe 6					189 470,79	33 660,60	189 470,79	33 660,60		156 616,75
74741	Participations Cnus membres GfP						172 281,10		172 281,10		172 281,10
	Sous Total compte 7474						172 281,10		172 281,10		172 281,10
74751	Participations – GfP de rattachement						92 766,74		92 766,74		92 766,74
	Sous Total compte 7475						92 766,74		92 766,74		92 766,74
7478	Participations – autres organismes						10 554,00		10 554,00		10 554,00
	Sous Total compte 747						275 601,84		275 601,84		275 601,84
	Sous Total compte 74						275 601,84		275 601,84		275 601,84
	Total classe 7						275 601,84		275 601,84		0,00
							275 601,84		275 601,84		275 601,84



97600 SPIRD RIVE DROITE -
PAGE DE SIGNATURES

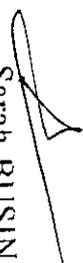
Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Bordeaux, le

02 FEV. 2016, le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine
et du département de la Gironde
Le Chef du Service Collectivités et Etablissements Publics Locaux


Sarah BUSINARO

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SPIRD RIVE DROITE - pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A

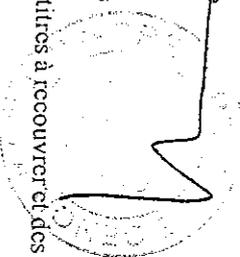
le 9 FEV. 2016

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**
11 FEV. 2016
Bureau du Courrier

Le Comptable public, responsable de la trésorerie

Roland PATIES
Inspecteur divisionnelle des Finances publiques

qui certifie que le présent compte dont le montant des tirés à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 10 Février 2016 par l'organe délibérant.



Syndicat de Protection
contre les Inondations
de la Rive Droite
SPIRD



, le **10 Février 2016**

Mairie de Floirac (33270)



033029

TRES. CENON

97600 SPIRD RIVE DROITE -

Nombre de pages : 43

FIN DE DOCUMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 Février 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE , le *DIX* du mois de
FEVRIER à dix heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 4 février 2016, s'est
assemblé à la Mairie de FLOIRAC, siège du syndicat, sous la
présidence de **Monsieur Dominique ALCALA**

Syndicat de
Protection contre les
Inondations de la
Rive
Droite

OBJET :

Approbation du Compte de
gestion du receveur municipal -
exercice 2015

LE NOMBRE DE
MEMBRES EN EXERCICE EST DE :
15

Etaient présents :

Titulaires : MM. MAILLOT, IGLESIAS, LERAUT, SIRI,
SUBRENAT, BERTRAND,

Suppléante : Mme LACUEY

Absents excusés: M. PUYOBRAU

LE COMITE SYNDICAL,

CONSIDERANT les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Rolland PATIES, Trésorier

CONSIDERANT que ce compte de gestion n'appelle aucune observation,

Après délibéré,

APPROUVE les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Rolland PATIES, Trésorier

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

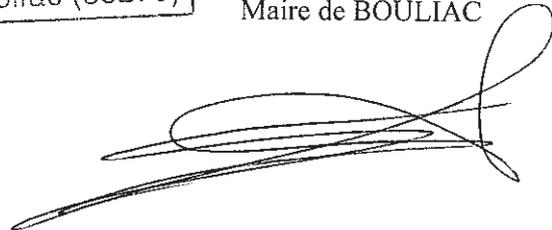
le 10 février 2016

Le Président,

Syndicat de Protection
contre les Inondations
de la Rive Droite
SPIRD
Mairie de Floirac (33270)

Dominique ALCALA

Vice-Président de bordeaux- Métropole
Maire de BOULIAC



Nombre de membres présents : 8
Pour : 8
Contre :
Abstention :

<p>Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite</p> <p><i>OBJET :</i></p> <p>Approbation du Compte Administratif - exercice 2015</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><i>Séance du 10 Février 2016</i></div> <p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE SEIZE , le <i>DIX</i> du mois de FEVRIER à dix heures,</p> <hr/> <p>Le Comité Syndical dûment convoqué le 4 février 2016, s'est assemblé à la Mairie de FLOIRAC, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Dominique ALCALA</p>
<p style="text-align: center;"><i>LE NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE EST DE :</i></p> <p style="text-align: center;">15</p>	<p><u>Etaient présents :</u> <u>Titulaires :</u> MM. MAILLOT, IGLESIAS, LERAUT, SIRI, SUBRENAT, BERTRAND, <u>Suppléante :</u> Mme LACUEY <u>Absent excusé :</u> M. PUYOBRAU</p>

LE COMITE SYNDICAL,

VU les résultats du Compte Administratif du Syndicat pour l'exercice 2015 qui se traduisent par le tableau suivant :

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015 portant autorisation de l'extension des compétences de BORDEAUX – METROPOLE à la « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément à la délibération du conseil métropolitain du 27 novembre 2015,

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Fonctionnement	73 754.43	63 000.00	119 791.65	130 546.08
Investissement	324 555.19		- 426 614.93	-102 059.74
TOTAL	398 309.62	63 000.00	- 306 823.28	28 486.34

APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2015, concernant la gestion de Monsieur ALCALA, qui s'est retiré au moment du vote.

CONSTATE les résultats de clôture détaillés ci-dessus. Compte tenu de la dissolution du SPIRD, le comité syndical ne prononce pas l'affectation du résultat.

DIT que les résultats seront repris par BORDEAUX-METROPOLE à l'occasion de la dissolution du SPIRD et des procédures afférentes

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

le 10 février 2016

Le Président,

Syndicat de Protection
contre les Inondations
de la Rive Droite
SPIRD
Mairie de Floirac (33270)

Dominique ALCALA
Vice-Président de BORDEAUX METROPOLE
Maire de BOULIAC

Nombre de membres présents : 8
Pour : 7
Contre :
Abstention :

<p>Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite</p> <p><i>OBJET :</i></p> <p>Modalités de dissolution du SPIRD</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p><i>Séance du 10 Février 2016</i></p> </div> <p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE SEIZE , le <i>DIX</i> du mois de <i>FEVRIER</i> à dix heures,</p> <hr/> <p>Le Comité Syndical dûment convoqué le 4 février 2016, s'est assemblé à la Mairie de FLOIRAC, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Dominique ALCALA</p>
<p style="text-align: center;"><i>LE NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE EST DE :</i></p> <p style="text-align: center;">15</p>	<p><u>Etaient présents :</u> <u>Titulaires :</u> MM. MAILLOT, IGLESIAS, LERAUT, SIRI, SUBRENAT, BERTRAND, <u>Suppléante :</u> Mme LACUEY <u>Absents excusés:</u> M. PUYOBRAU</p>

LE COMITE SYNDICAL,

VU les résultats du Compte Administratif du Syndicat pour l'exercice 2015 qui se traduisent
par le tableau suivant :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Fonctionnement	73 754.43	63 000.00	119 791.65	130 546.08
Investissement	324 555.19		- 426 614.93	-102 059.74
TOTAL	398 309.62	63 000.00	- 306 823.28	28 486.34

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015 portant autorisation de l'extension des compétences de BORDEAUX – METROPOLE à la « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément à la délibération du conseil métropolitain du 27 novembre 2015,
VU la répartition de l'actif et du passif traduit au compte de gestion 2015, notamment de la manière suivante :

ACTIF NET	PASSIF
2 372 656,41 euros	2 372 656,41 euros

Etant entendu que l'actif - sans que cela apparaisse au compte de gestion, notamment au regard de l'oubli d'intégration du patrimoine de l'ancien Syndicat intercommunal de défense contre les inondations auquel s'est substitué le SPIRD – est également constitué d'un terrain cadastré AT 83 à Floirac, qui avait anciennement la fonction de digue au niveau du Vimeneu, immeuble dont l'estimation des domaines fixe la valeur vénale à 100 000 euros,

VU le contenu des archives détenues par le SPIRD, et actuellement conservées en son siège sis à la Mairie de Floirac,

VU les arrêtés de nomination de MM. GARDERE et JACOB respectivement Responsable technique et Responsable administratif et financier recrutés en qualité de collaborateurs occasionnels au titre d'une autorisation de cumul d'activités autorisée par leurs employeurs respectifs,

VU les obligations contractées par le Syndicat,

Après délibéré,

APPROUVE la dissolution du Syndicat,

DETERMINE les modalités de dissolution suivantes :

- L'actif et le passif du Syndicat tel que défini ci-dessus sont transférés à Bordeaux Métropole en raison de la prise de compétence GEMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- Les obligations contractées par le Syndicat sont transférées à Bordeaux Métropole,
- Les archives du Syndicat sont transférées à Bordeaux Métropole,

ACTE que les arrêtés de nomination de MM. GARDERE et JACOB sont abrogés de fait, depuis le 1^{er} janvier 2016, sans qu'il y ait lieu à indemnisation ou autre positionnement statutaire au regard de la typologie de leur collaboration pour le SPIRD ;

AUTORISE le Président du Syndicat à saisir Bordeaux Métropole pour qu'il se prononce à la fois sur le principe de la dissolution et sur les conditions de liquidation proposées ;

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde, l'arrêté de dissolution du syndicat.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

le 10 février 2016

Le Président,

Nombre de membres présents : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Syndicat de Protection
contre les Inondations
de la Rive Droite
SPIRD
Mairie de Floirac (33270)

Dominique ALCALA
Vice-Président de bordeaux- Métropole
Maire de BOULIAC

**Syndicat mixte de
Protection contre les
Inondations de la
Rive
Droite**

Nos références
CJ/CN

Date 15 février 2016

Affaire suivie par
Clément JACOB

Vos références

Objet
Délibération comité Syndical
du 10 février 2016 - dissolution

Poste
☎ 05 57 80 87 90
Dgs@ville-floirac33.fr

Monsieur le Président,

Suite à la délibération du 27 novembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a décidé de prendre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2016 et suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet autorisant cette prise de compétence par arrêté du 29 décembre 2015, le comité syndical intercommunal de protection contre les inondations de la rive droite (SPIRD) s'est réuni en dernière séance le 10 février 2016 afin d'approuver les comptes administratif et de gestion du receveur pour l'année 2015 ainsi que les modalités de dissolution dudit syndicat.

Je vous remercie de bien vouloir trouver, ci-joint, ampliation de la délibération correspondant à cette décision.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'informations que vos services pourraient souhaiter,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président du SPIRD,

**Syndicat de Protection
contre les Inondations
de la Rive Droite
SPIRD
Mairie de Floirac (33270)**

Dominique ALCALA
Vice-Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bouliac

P.J. : 1

Destinataires :

-Monsieur le Président
BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX
-Monsieur Eric ARDOUIN
Secrétaire Général de BX M.